

Services de santé fédéraux

5.1

Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'administration des services de santé relève directement des provinces, mais les municipalités exercent parfois une influence considérable dans les domaines où les provinces leur délèguent certains pouvoirs. Bien que les genres de services de santé soient analogues dans toutes les provinces, leur organisation, leur mode de financement et leur administration varient.

Au niveau national, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme fédéral qui s'occupe de la promotion, de la préservation et du rétablissement de la santé des Canadiens ainsi que de la sécurité sociale et du bien-être social, de concert avec d'autres organismes fédéraux et avec les services provinciaux et locaux. Il comprend cinq directions générales de la santé.

La Direction générale de la protection de la santé offre des services visant à protéger le public contre tout ce qui peut nuire à sa santé. Elle se compose de huit directions: Aliments, Drogues, Hygiène du milieu, Usage non médical des drogues, Laboratoire de lutte contre la maladie, Opérations régionales, Planification et Évaluation, et Administration.

La Direction générale des programmes de la santé administre les aspects fédéraux des deux grands programmes de santé du Canada, soit l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie; elle soutient les systèmes de distribution de soins médicaux et le développement des ressources; elle veille à promouvoir la santé; et elle soutient et exécute des programmes de recherche. Cette direction se compose des secteurs suivants: Développement et Coordination des politiques, Assurance-santé et ressources sanitaires, Programmes de recherche, Normes sanitaires, Experts-conseil (Santé), et Services des finances et de la gestion.

La Direction générale des services médicaux s'occupe directement des services de soins de santé et d'hygiène publique à l'intention des Indiens et des Inuit et de tous les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que du service de la quarantaine et des soins aux immigrants, de la santé des fonctionnaires fédéraux, du service national de prothèse et de la médecine de l'aviation civile.

La Direction générale de la santé et du sport amateur a pour fonctions d'encourager, de promouvoir et de développer la santé et le sport amateur en mettant en valeur le talent des athlètes canadiens au niveau de la compétition et en encourageant la participation à des activités orientées vers le conditionnement physique et les loisirs.

La Direction générale de la planification à long terme (santé) est chargée d'évaluer l'orientation des services de santé et l'organisation des ressources.

D'autres organismes fédéraux remplissent des fonctions spécialisées; par exemple, Statistique Canada recueille la statistique de l'état civil et d'autres statistiques de la santé, le ministère des Affaires des anciens combattants administre des hôpitaux et des services de santé destinés aux anciens combattants, et le ministère de l'Agriculture du Canada assume certaines responsabilités en ce qui concerne les aspects de la production alimentaire intéressant la santé.

Soins de santé

5.1.1

Assurance-maladie. La Loi sur les soins médicaux a été adoptée par le Parlement en décembre 1966, et les montants que le gouvernement fédéral doit verser aux provinces participantes sont devenus payables à compter du 1^{er} juillet 1968. Au 1^{er} avril 1972 toutes les provinces et les territoires avaient adhéré au régime fédéral. En vertu de la Loi, les contributions fédérales sont égales à la moitié du